



Communiqué de Presse du 9 avril 2008

JPS/PR/08-27

Hausse des prix du gaz : le gouvernement choisit de servir les actionnaires au détriment du pouvoir d'achat des familles

Alors que la préoccupation des français sur la dégradation du pouvoir d'achat est grandissante, le gouvernement s'apprête à augmenter les tarifs domestiques du gaz de 5,5 % avant la fin avril, alors que rien ne justifie une quelconque précipitation.

La FNME-CGT considère en premier lieu qu'il s'agirait d'une nouvelle ponction injustifiée sur le pouvoir d'achat des consommateurs, alors que la situation financière de Gaz de France est excellente.

La FNME-CGT rappelle, en outre, que les conditions actuelles de fixation des tarifs sont totalement opaques et jettent une légitime suspicion sur les réelles motivations des hausses successives des prix du gaz.

La FNME-CGT a demandé la constitution d'une commission pluraliste, incluant représentants des salariés et des usagers, afin d'assurer la transparence dans la formation des prix de l'électricité et du gaz, de façon à ce que les décisions gouvernementales s'appuient sur un avis incontestable quant à la réalité des coûts supportés par Gaz de France. Elle estime désormais urgent que cette proposition soit prise en compte sérieusement par le Gouvernement.

Les comptes 2007 du Groupe Gaz de France ont montré une augmentation très importante (+ de 700 millions d'euros) de la marge réalisée sur les clients domestiques. Cette augmentation explique, à elle seule, une progression du bénéfice du Groupe Gaz de France en 2007. Elle est due, principalement, au fait que le blocage des tarifs, décidé par le gouvernement en avril 2006, a profité, non pas aux consommateurs, mais à Gaz de France. En effet, de l'aveu même de la Direction du Groupe, le coût d'achat du gaz en 2007 a connu une baisse de l'ordre de 8 à 10 % par rapport à 2006.

La FNME-CGT avait demandé, en conséquence, une baisse des tarifs en 2007 ; non seulement le gouvernement ne l'a pas écoutée mais il a décidé, au 1er janvier, d'une hausse totalement injustifiée de 4 %.

Aujourd'hui, il s'apprête à récidiver avec une nouvelle augmentation, ce qui porterait à 10 % l'augmentation depuis le 1^{er} janvier. Le but du gouvernement est de maintenir un haut niveau de bénéfices pour les actionnaires et de rendre la mariée Gaz de France suffisamment attractive aux yeux des actionnaires du groupe Suez.

La FNME-CGT rappelle que depuis 2004, les consommateurs ont vu leur facture progresser de 40 %, à quoi viendrait s'ajouter une nouvelle hausse de 5,5 %.

La FNME-CGT a chiffré à 1,4 milliard d'euros la progression du bénéfice réalisé sur les clients pendant cette même période.

Dans le même temps, les dividendes ont été multipliés par quatre, passant de 300 millions d'euros en 2004 à 1,2 milliard en 2008. Enfin, le gouvernement a assuré aux actionnaires que les dividendes augmenteraient de 15 % par an durant les trois années à venir.

Les consommateurs, ainsi qu'il était prévisible, sont les victimes de l'opération de privatisation/fusion avec Suez. Outre ce prélèvement, le gouvernement s'apprêterait à donner son accord au transfert du report déficitaire de Suez sur le futur groupe fusionné ; ce qui reporterait sur les deux années à venir, un cadeau fiscal d'1 milliard d'euros.

A l'heure où le gouvernement taille dans les budgets sociaux, cette décision serait particulièrement scandaleuse !

En outre, la FNME-CGT alerte les consommateurs, les citoyens et les élus sur le secret qui entoure le futur Contrat de Service Public. Il est à craindre que les missions de Service Public soient réduites au minimum pour ne pas gêner les actionnaires privés.

La FNME-CGT a demandé au Ministère de Tutelle un débat sur le contenu de ce futur Contrat de Service Public ... Elle n'a reçu, à ce jour, aucune réponse.

Comme on pouvait s'y attendre, la pente dangereuse de la privatisation, sur laquelle s'est engagé le gouvernement, conduit celui-ci à attaquer brutalement le pouvoir d'achat des ménages. Les seuls bénéficiaires de cette opération sont à l'évidence les actionnaires privés actuels et futurs.

Interlocuteur :
Jean-Pierre SOTURA : 06 07 90 94 67

Contact Presse :
Maurice MARION : 06.72.75.20.96